

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S001749

Page : 1/7

Nom commercial:

## DETERSPAD

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du produit : **DETERSPAD**  
Utilisation : Détartrage des dents.

Responsable de la mise sur le marché :



**DENTSPLY France SAS**  
4 rue M. Faraday  
78180 Montigny le Bretonneux

Téléphone : +33 (0)1 30 14 77 77  
Fax : +33 (0)1 30 14 77 00  
Email : reception@dentsply-fr.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : INRS (France) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification européenne : Ce produit est réglementé selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Principaux dangers pour l'homme et l'environnement : Irritant pour les voies respiratoires. Provoque des brûlures.  
Aucun danger pour l'environnement.

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom ou nature chimique : -

Substances dangereuses représentatives :

Composants ou impuretés apportant un danger	N°CAS	N°EINECS	Concentration	Classification
Acide chlorhydrique à 33%	7647-01-0	231-595-7		C / R34-R37

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S001749

Page : 2/7

Nom commercial:

## DETERSPAD

### 4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation :	En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas d'ingestion :	Faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas de contact avec les yeux :	Laver immédiatement à l'eau et abondamment en maintenant les paupières écartées, consulter immédiatement un spécialiste.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés :	CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Feu inhabituel/dangers d'explosion :	-
Protection des intervenants :	Ne pas inhaler les fumées.

### 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :	-
Précautions pour la protection de l'environnement :	Diluer avec beaucoup d'eau après avoir récupéré le produit. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Méthodes de nettoyage :	Aspirer le produit déversé dans un récipient adapté. Recueillir le reste à l'aide d'une matière poreuse inerte. Utiliser un neutralisant.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :	Eviter tout contact avec les yeux, la peau.
Stockage :	Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit sec et à une température de 5-25°C.
Matériaux utilisés pour l'emballage :	Polyéthylène ou verre.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S001749

Page : 3/7

Nom commercial:

## DETERSPAD

### 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition : Aucune précaution particulière en cas d'utilisation normale.

Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

N°CAS	VME – ppm	VME – mg/m <sup>3</sup>	VLE – ppm	VLE – mg/m <sup>3</sup>	Note	TMP N°	FT N°
7647-01-0	-	-	5	7.6	-	-	13

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Masque (Filtre type B)

Protection de la peau et du corps : Porter des équipements de protection adaptés aux produits chimiques (type 3) et résistants aux acides.

Protection des mains : Gants en Butyle.

Protection des yeux : Lunettes de protection à écran facial

Mesures générales de protection et d'hygiène : Mesures normales d'hygiène.

### 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide.

Couleur : Incolore.

Odeur : Odeur piquante.

pH :

- A l'état de livraison : -

- A la dilution d'emploi : -

Solubilité :

- Dans l'eau : 720 g/l

- Dans les solvants : Soluble dans les alcools.

Coefficient de partage : -

Pression de vapeur : 20 hPa

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S001749

Page : 4/7

Nom commercial:

## DETERSPAD

Densité relative : 1.15 g/cm3

Inflammation et explosion :

Point d'éclair en coupe fermée : -

Température d'auto-inflammation : -

Inflammabilité (solide, gaz) : -

Dangers d'explosion : Non.

Propriétés comburantes : -

Autres données :

Viscosité : -

### 10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Stable dans des conditions normales.

Matières à éviter : Les alcalis (lessives alcalines).

Produits de décomposition dangereux : Aucun.

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : DL/CL50 Inhalation : LC50/1h : 4,5/1h mg/l (rat).

Après contact avec la peau : Effet corrosif.

Après contact avec les yeux : Effet corrosif.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S001749

Page : 5/7

Nom commercial:

## DETERSPAD

### 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Données sur les composants : Peut donner lieu à une modification du pH avec détérioration de la vie aquatique.

Mobilité : Aucune donnée disponible.

Persistance/dégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Description et manipulation des résidus : Contacter les autorités compétentes.

Méthodes d'élimination : Utiliser les techniques d'élimination ou d'incinération en accord avec la réglementation en vigueur.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :	8	8	8
Etiquette(s) :	8	8	8
Numéro ONU :	1789	1789	1789
Groupe d'emballage :	II	II	II
Code danger :	80		
Code Quantité Limitée :	LQ22		
Polluant marin		Non	
Fiche sécurité :		F-A, S-B	
Avion passager et cargo : Instruction d'emballage :			809 / Qté nette maxi colis : 30 L
Avion cargo seulement : Instruction d'emballage :			813 / Qté nette maxi colis : 30 L
Libellé de transport :	ACIDE CHLORYDRIQUE	HYDROCHLORIC ACID	HYDROCHLORIC ACID

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007  
Date de mise à jour : 24/08/2007  
Version : 3.00  
Réf. : S001749

Page : 6/7

Nom commercial:

## DETERSPAD

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.  
A été aussi pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la préparation : Selon classification du fabricant.  
Classée.

Symboles :



C - Corrosif

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :  
Phrases R :  
R34 : Provoque des brûlures.  
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

Phrases S :  
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Prescriptions nationales : Classe de pollution des eaux :

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 24/01/2007  
Date de révision : 24/08/2007

Phrases R des composants dangereux cités dans le chapitre 3 de la FDS :  
R34 : Provoque des brûlures.  
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Conformément au règlement CE N° 1907/2006

Création le : 24/01/2007

Page : 7/7

Date de mise à jour : 24/08/2007

Version : 3.00

Réf. : S001749

Nom commercial:

**DETERSPAD**

---

Cette fiche est un complément des notices techniques mais elle ne les remplace pas. Les renseignements fournis sont donnés de bonne foi et sont basés sur nos connaissances du produit à la date reportée ci-dessus.

Toutefois, l'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense pas l'utilisateur d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prend donc, sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.